

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication : 02/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-2-5-2

Séance du vendredi 25 juin 2010

CONTRACTUALISATION ENTRE L'ANRU ET LA VILLE DE COLMAR PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL EUROPE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne un accord de principe à la restructuration du Centre Medico Socio-Culturel sous maîtrise d'ouvrage de la ville de COLMAR, sous réserve de son approbation dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, sur la base d'un taux maximum d'aide de 20 %, soit 1 040 000 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions